



COLLECTIF 07 STOP AU GAZ ET HUILE DE SCHISTE

Le 17 octobre 2020

CENTRALE À BITUME (ENROBAGE À CHAUD)

Le Collectif 07 Stop au Gaz et Huile de Schiste s'oppose au projet de centrale à bitume (enrobé à chaud) de Lavilledieu et adhère à l'argumentaire du "collectif pour la protection du plateau des gras de Lavilledieu" car il estime que ce projet sans aucun intérêt général est situé sur une zone qui présente un réel risque de pollution pour l'Ardèche et contribue au dérèglement climatique.

La mise en oeuvre d'alternatives et de techniques existantes plus écologiques et l'abandon des énergies fossiles sont désormais des nécessités.

Principaux arguments :

- l'artificialisation des sols a fait l'objet de directives nationales prises en compte par la région Auvergne Rhône-Alpes dans son schéma d'aménagement du territoire (SRADDET) qui en initie clairement une limitation drastique.
- la fusion de l'enrobé à chaud nécessite l'utilisation de fuel lourds ou de gaz fossile qui contribuent à l'accélération du changement climatique et à l'extraction de gaz, y compris de schiste, ailleurs.
- la fusion de l'enrobé à chaud s'effectue à 160° et engendre d'importantes émissions de gaz dans l'atmosphère. Ces gaz sont constitués de composés nocifs (CO, SO₂, Nox, COV, HAP) dont certains (COV : composés organiques volatiles et HAP : Hydrocarbures polycyclique) sont identifiés par le ministère des solidarités et de la santé comme étant des éléments particulièrement dangereux et cancérigènes.
- ce projet augmente considérablement les risques d'exposition des habitants de Lavilledieu. L'impact sanitaire prépondérant de la pollution de l'air est dû à l'exposition tout au long de l'année.
- la localisation de ce projet potentiellement polluant sur un plateau karstique peu adapté d'un point de vue géologique et hydrogéologique impacte fortement les zones naturelles et touristiques proches et crée un risque important pour les aquifères et pour les économies touristiques et agricoles.
- le site n'est pas adapté car la dangerosité des centrales à bitume nécessite une surveillance adaptée telle que n'en possèdent que de grandes zones industrielles avec de nombreuses infrastructures.
- la création de centrales d'enrobage incitent à trouver des débouchés pour les filières de l'extraction et du raffinage des hydrocarbures (le bitume est un résidu de distillation dont on ne sait que faire). Le bitumage permet de se débarrasser de divers produits polluants obtenus lors de la fabrication des hydrocarbures.
- l'installation d'une troisième centrale à Lavilledieu incitera inévitablement à la bitumisation, tant pour tous les travaux publics du territoire que pour les travaux privés. Cela va à l'encontre de la préservation des sols, des cours d'eau et du karst.
- la France possède 500 centrales d'enrobage à chaud. Avec 3 centrales dont 2 à chaud et 1 à froid, Lavilledieu détiendrait un triste record.
- des techniques alternatives carrossables plus écologiques et perméables existent qui peuvent et doivent être mises en oeuvre (voir qq exemples ci-dessous).

LES ALTERNATIVES CARROSSABLES PLUS ÉCOLOGIQUES

Leur mise en oeuvre nécessite un savoir-faire et des équipements spécifiques.

- les surfaces gravillonnées ou couverte de pelouse : elles sont très esthétiques et peu onéreuses. Cependant sans empierrement préalable, sans géotextile ou sans alvéoles, elles peuvent vite se dégrader par ravinement et rendre leur entretien contraignant.
- les alvéoles pour gravillons ou pelouse : elle évitent la fuite des graviers ou de la terre dans et sont d'une grande résistance. Afin de supporter des charges importantes, elles demandent d'être posées sur une bonne base empierrée.
- les surfaces stabilisées : généralement constituées de "concassé" et d'un revêtement de calcaire dur mélangé à un minéral, elles présentent une surface lisse, réparable et quelque peu poussiéreuse par temps secs.
- les surfaces en béton : facile à utiliser, le ciment possède de nombreux inconvénients, de l'extraction de la roche à sa fabrication qui nécessite des températures élevées responsables d'importantes émissions de CO² qui contribuent à renforcer l'effet de serre.
- le bitume végétal ou bio bitume : les revêtements à base de granulats baignés dans une résine à usage routier ou pour le génie civil est constitué d'un liant naturel végétal * sans dérivé pétrochimique qui lui permet de ne pas contaminer les eaux de ruissellement et d'être exempt de gaz toxiques. Les revêtements très résistants peuvent être réalisés avec une grande variété de granulats permettant l'utilisation de matériaux locaux. Leur mise en oeuvre ne demande aucun traitement spécifique et leur application se fait à 110° au lieu des 150° ou 160° du bitume. Certains seraient même posé à froid **

Ils doivent posséder les propriétés physico-chimiques permettant une mise en œuvre aisée, notamment une bonne capacité à « mouiller » les granulats et à les enrober. Il doivent aussi faire preuve d'une bonne résistance sur le long terme (durabilité), et maintenir la cohésion de la structure granulaire dans les conditions d'usage (rigidité, résistance à la fissuration).

* Les ressources utilisées comme liant naturel peuvent être : micro-algues, sucre, mélasses et riz, amidons de maïs et de pommes de terre, résines naturelles d'arbres et de gommes, caoutchouc naturel et huiles végétales, lignine, cellulose, huile de palme, déchets de noix de coco, déchets d'huile de colza ...

** Le goudron étant un plastique il peut par conséquent être remplacé par un équivalent végétal. Les températures d'utilisation sont liées aux propriétés du plastique utilisé. Par mélange ou ajout d'adjuvants, il est possible d'adapter les propriétés thermiques du produit à l'utilisation finale.